

PJ 17 – DESCRIPTION DES MESURES PRISES POUR LIMITER LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE DE L'INSTALLATION

Les mesures prises pour limiter la consommation d'énergie de l'installation sont les suivantes :

- Mise en place de matelas isolants sur postes mobiles : isolation de points singuliers du réseau isolé de fluide caloporteur, et isolation thermique des parois planes ou cylindriques. Ces poses d'isolants entrent dans le cadre du dispositif Certificats d'Économie d'Énergie.
- Réglage des brûleurs.
- Automatisation de la chaufferie.